

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2023 - 2024



Mis à jour le 1^{er} septembre 2023

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
Action de formation

Les programmes des formations dispensées au Lycée Agricole Privé Meynes – Gard sont construits à partir des référentiels, des CQP, des retours des anciens stagiaires.

Les méthodes pédagogiques utilisées sont des méthodes inspirées de la pédagogie inversée, la pédagogie active ou la pédagogie par objectifs. Le stagiaire possède une part importante dans l'action et la construction de sa formation, au-delà même des objectifs initiaux et impératifs proposés dans les programmes de formation.

Les moyens pédagogiques mis à disposition des stagiaires :

- Wifi dans toutes les salles de l'espace de formation
- Supports de cours et exercices photocopiés
- Ateliers pratiques aux normes équipés pour les exercices et contenus pratiques

- Salles de cours équipées de matériel vidéo ou Tableau Blanc Interactif.
- Tables et chaises de cours adaptées
- En fonction des formations, matériels et engins agricoles aux normes lors des séances de mécanique et de conduite.

L'ensemble de nos bâtiments sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le lieu principal des formations se situe au sein du Lycée Agricole Privé Meynes-Gard, 9 Route de Bezouze, 30840 Meynes.

Vous pouvez nous contacter en fonction des besoins de votre entreprise dans les domaines de l'agroéquipement, de la mécanique agricole ou du secteur canin et félin, pour créer des sessions de formations adaptés.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente concernent les différentes formations proposées par Le Lycée Agricole Privé Meynes-Gard dans le cadre de la formation professionnelle continue. Elles sont applicables sauf conditions particulières contraires précisées.

2. Les types de formations concernées

- Formation inter-entreprises : formation catalogue réalisée dans les locaux de l'établissement ou en partenariat avec le CFPPA de Rodilhan.

3. Inscription

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

L'inscription du (des) stagiaire(s) sera validée à réception par l'établissement, de la convention de prestation de formation professionnelle dûment renseignée, signée et portant le cachet commercial de l'acheteur, le cas échéant. Le règlement du solde doit être effectué à la réception de facture.

4. Responsabilité

Toute inscription à une ou plusieurs formations se déroulant dans les locaux du Lycée Agricole Privé Meynes—Gard implique le respect du règlement intérieur de l'établissement. Ce règlement est porté à la connaissance du client et des stagiaires. L'établissement ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les participants à la formation. Il appartient au client de vérifier que son assurance personnelle le couvre lors de sa formation.

5. Tarifs

Les tarifs applicables sont ceux indiqués sur le devis ou la convention de formation. Ils sont nets de taxe, Le LAP Meynes – Gard n'étant pas assujéti à la TVA.

6. Facturation et modalités de paiement

Le règlement du prix de la formation est effectué par :

- chèque libellé à l'ordre de Lycée Agricole Privé Meynes-Gard
- virement en précisant le nom du stagiaire et la formation suivie

Le paiement anticipé ne pourra faire l'objet d'aucun escompte.

7. Règlement par un OPCA

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO...), il appartient au client :

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné.
- d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription et sur la convention de formation quel sera l'organisme à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant, son adresse de facturation si celle-ci diffère de son adresse postale.

Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas au Lycée Agricole Privé Meynes-Gard avant le premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat sera facturé au client.

Dans le cas où l'organisme n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, abandons et pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du coût de la formation et à ce titre, il sera facturé de la totalité des frais de formation.

8. Pénalité de retard et sanctions en cas de défaut de paiement

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard correspondant au pourcentage du prix de la formation par jour de retard. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

En outre, une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour les frais de recouvrement en cas de retard de paiement. Par ailleurs, en cas de non-paiement intégral d'une

facture venue à échéance, Le Lycée Agricole Privé, après relance, se réserve le droit de mettre en place un cabinet de recouvrement.

9. Convocation et attestation de formation

Une lettre ou un mail de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation sera adressée au participant.

Le Lycée ne peut être tenu responsable de la non-réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation.

Les attestations de fin de formation établies en conformité avec les feuilles d'émargement seront adressées au client (entreprises, organismes tiers) après chaque formation, cycle ou parcours.

10. Refus de commande

Dans le cas où un client passerait une commande au Lycée Agricole Privé Meynes-Gard sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), ce dernier pourra refuser d'honorer la commande.

11. Conditions d'annulation et de report

Toute annulation par le client doit faire l'objet d'une notification écrite (mail, courrier) au plus tard 15 jours calendaires avant le début de la formation.

Toute annulation ou non présentation du stagiaire à la date du début de la formation entrainera la facturation du coût de la formation dans son intégralité à titre d'indemnité forfaitaire.

Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption de la formation donne lieu au paiement de la totalité des frais de formation, déduction faite, le cas échéant, des sommes acquittées et/ou facturées au titre de la formation effectivement suivie par le stagiaire.

Le Lycée Agricole Privé Meynes-Gard se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure ou de reporter, dans un délai de 5 jours avant sa date de réalisation, une formation dont le nombre des participants est jugé insuffisant. Le client en est informé par mail, aucune indemnité n'est due en raison d'une annulation du fait de l'établissement. En cas d'annulation définitive de la formation, il est procédé au remboursement des acomptes perçus le cas échéant.

12. Supports de formation

Les stagiaires et clients des formations dispensées par le Lycée Agricole Privé Meynes-Gard ne doivent ni modifier, ni diffuser, ni céder à un tiers, même à titre gratuit, les supports de formation quelle qu'en soit la forme (papier, numérique...).

Les supports de formation restent la propriété exclusive du Lycée Agricole Privé Meynes-Gard.

13. Confidentialité

Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, qu'ils soient économiques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

14. Informatique et libertés

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et de le tenir informé des offres de service du Lycée Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, et au RGPD, le client dispose d'un droit d'accès qu'il peut exercer auprès du service en charge de la formation. Les informations confidentielles ne peuvent être conservées sans accord préalable du client.

15. Loi applicable

Les conditions générales et tous les rapports entre le Lycée Agricole Privé Meynes-Gard et ses clients relèvent de la loi française.

16. Litiges

Tout différend relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution de la présente convention devra être précédé, avant saisine au tribunal compétent, d'une tentative de règlement amiable entre les parties. Si aucune solution ne peut être trouvée au différend contractuel, le litige sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents